

CONCOURS DE PECHE URBAINE 2025

1. AVIS D'EPREUVE et REGLES FONDAMENTALES

Épreuve de « Street Fishing » en binôme, organisée par la Gaule Dombasloise.

Inscriptions ouvertes à tous à partir de 16 ans (à partir de 12 ans si en binôme avec un adulte).

Les inscriptions et le classement seront gérés via l'application Fishfriender.

Frais d'inscription : 40 € TTC par binôme (30€+10€ de caution).

Le dimanche **12 octobre 2025**

Carte de pêche en cours de validité pour chaque compétiteur.

Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.

Cette compétition se déroule avec des **leurres uniquement**.

L'événement se déroule sur les quais du canal de la Marne-au-Rhin uniquement par équipe de deux. Un plan des zones de pêches autorisées est joint.

NB: Il est rappelé qu'il est formellement interdit de pêcher depuis les ponts, passerelles, pontons et bateaux, que certains lieux peuvent être dangereux (zones industrielles, etc.) et que les pêcheurs qui auraient des comportements pouvant porter atteinte aux autres usagers des quais, du fleuve et de la voie d'eau, aux riverains, aux bateaux, etc. verraient leur responsabilité civile engagée.

Nous demandons à chacun d'être très vigilant quant aux cordages et coques des bateaux du port.

La compétition, sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement et les réglementations de pêche locale. Ce règlement devra obligatoirement être suivi par tous les concurrents.

La composition du binôme ne pourra plus être modifiée après la confirmation de l'inscription du binôme.

L'épreuve se déroule en bord de canal, rive gauche et droite entre :

- Le Pont du Boulevard Lobau
- Le Pont de la rue de Malzéville

REGLES FONDAMENTALES :

Pendant toute la durée de l'épreuve, le respect permanent de l'environnement, des règles de l'épreuve, des compétiteurs, des organisateurs, de l'éthique sportive est une règle fondamentale.

Il est interdit de rentrer dans l'eau ou d'utiliser un bateau ou un engin flottant durant la durée de l'épreuve.

Il appartient à chaque compétiteur de juger avec discernement de son aptitude technique et physique à participer à l'épreuve.

2. PROGRAMME

Le dimanche **12 octobre** :

RDV au Port Sainte-Catherine à 7H15 pour briefing. Attention le lieu a changé !

Pêche de **8H00 à 11H30**

A partir de 12H remise des lots.



3. EQUIPEMENTS ET LEURRES

La compétition se déroulera exclusivement au **lancer** (leurre propulsé par son propre poids).

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser **qu'une canne et un moulinet**. Cependant, les concurrents peuvent avoir plusieurs cannes pendant l'épreuve.

Il est conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont interdites les pinces buccales (type fish grip).

Chaque binôme devra obligatoirement être en possession d'un appareil smartphone pour prendre des photos des prises et les ajouter au concours de pêche urbaine dans l'application Fishfriender. Il est de votre responsabilité de tester l'application et ses fonctionnalités avant le concours afin d'éviter des difficultés.

Seuls les leurres artificiels sont autorisés.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

4. REGLES

4.1. PREAMBULE

L'inscription au concours vaut acceptation sans aucune restriction du règlement de l'épreuve. Épreuve se déroulant en binôme, **reposant sur la bonne foi et l'honnêteté des participants.**

Le placement est libre pour tous les binômes sur l'intégralité du parcours. La seule règle est de respecter une distance suffisante avec d'autres binômes pour ne pas gêner.

Des Commissaires de l'épreuve seront présents durant la durée de l'épreuve. Ils seront identifiables. Les décisions des Commissaires de l'épreuve sont sans appel et doivent être exécutées avec un maximum de diligence.

Les décisions des Commissaires de l'épreuve peuvent aller de l'avertissement à la disqualification d'un binôme.

Chaque poisson capturé devra être **photographié numériquement et individuellement deux fois**. Ces poissons devront être posés horizontalement sur la toise fournie via l'application FishFriender. Mais aussi **une photo plus « esthétique » avec le pêcheur, poisson en main, sans la toise.**

Qualité de la photo : doivent apparaître sur la photo le badge d'identification, les 2 extrémités du poisson ainsi que les unités de mesures parfaitement visibles. En cas contraire la photo ne sera pas comptabilisée.

Les photos devront être envoyées directement **via l'application Fishfriender**

Toutes les captures seront soumises au catch & release (remise à l'eau immédiate après validation sauf pour les espèces nuisibles).

Il est interdit de rentrer dans l'eau, entre autres pour des raisons évidentes de sécurité.

L'organisation pourra annuler partiellement ou en totalité l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.

En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début de l'épreuve, son départ pourra être retardé. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, l'épreuve pourra ensuite se dérouler normalement ou être réduite en durée. S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, l'épreuve pourra être annulée. Si l'orage se déclare pendant l'épreuve, la pêche sera immédiatement arrêtée par les organisateurs, qui inviteront les concurrents à poser leurs cannes à terre à l'horizontale et à se mettre à l'abri.

Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, le comité d'arbitrage signalera la reprise de l'épreuve. En fonction de la durée de l'arrêt, l'épreuve sera reprise ou pourra être raccourcie.

4.2. INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre de réception via l'application FishFriender disponible sur Android ou AppleStore.

Seuls seront prises en compte les demandes d'inscription complètes, accompagnées du règlement des droits d'inscription - **40 €TTC par binôme (caution comprise), à régler directement via l'application.** Vous pouvez nous contacter pour une mise en contact avec un éventuel binôme disponible.

ATTENTION: une caution de 10€ par binôme sera remboursée en espèces à la remise de la toise de mesure.

4.3. CLASSEMENT

Arbitrage

Le comité d'arbitrage de la compétition est composé des membres de la Gaule Dombasloise. En cas de litige, il statuera à la demande des compétiteurs ou de toutes autres personnes compétentes.

Le classement se fera par ordre croissant de points gagnés selon les modalités énumérées ensuite.

Le binôme ayant le plus de points sera déclaré vainqueur.

Infractions au règlement

En général, sera considérée comme une infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement. Cette action sera donc passible d'une sanction. Les infractions graves seront sanctionnées par une exclusion immédiate et ce à la libre appréciation du comité d'arbitrage de la compétition.

Certaines infractions sont cependant règlementées telles que :

Mortalité accidentelle lors de la capture d'un poisson : non comptabilisation des points.

Réclamations

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la compétition heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler des réclamations auprès du comité d'arbitrage. **Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.**

Les réclamations devront être faites auprès du comité d'arbitrage de l'épreuve. Le comité d'arbitrage statuera avec diligence. Sa décision sera incontestable.

Définitions

Longueur des captures : il s'agit de la longueur totale en centimètres, qui est retenue (arrondie au centimètre supérieur).

La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Seront utilisées des règles de mesure validées par l'organisation.

Classement de l'épreuve

Les binômes se classent selon la longueur totale obtenue.

Les espèces pouvant être comptabilisées sont les suivantes : Esox Lucius (brochet), Sander lucioperca (sandre), Perca fluviatilis (perche), Silurus glanis (silure), Squalius cephalus (chevesne) et **Leuciscus aspius (aspe)**.

Les poissons comptabilisables le seront à raison **de 10 points par centimètre** selon la définition de la longueur de capture. **(5 points par centimètre pour les silures)**

Un BONUS de 50 points sera ajouté pour toute prise au-dessus de la maille :

Silure : 60 cm.

Brochet : 50 cm.

Sandre : 40 cm.

Perche : 20 cm.

Chevesne : 25 cm.

Aspe : 40 cm.

Le vainqueur de l'épreuve sera le binôme qui aura obtenu la valeur la plus élevée.

5. ANNEXE

